

[Text]

institutions financières du Canada, M. Mackenzie, ainsi que l'inspecteur général des institutions financières du Québec, M. Jean-Marie Bouchard, ont tous été dûment informés de notre projet et l'ont appuyé.

Enfin, le Sénat a, le 29 juin, approuvé le projet de loi aujourd'hui devant vous.

Voilà qui termine notre sommaire d'introduction. Nous sommes disponibles pour les questions ou commentaires, monsieur le président.

**M. François Gérin (député de Mégantic—Compton—Stanstead):** J'aimerais tout d'abord féliciter le député de Lévis, M. Gabriel Fontaine, d'avoir déposé ce projet de loi au nom de la compagnie d'assurance La Sauvegarde, une compagnie d'assurance qui a son siège social dans son beau comté de Lévis, au Québec. C'est grâce à son travail que ce projet de loi a pu nous être soumis aussi rapidement. Je ne doute pas qu'il sera adopté très prochainement.

Le Mouvement Desjardins, particulièrement au Québec, mais pour tout le Canada, est un exemple d'entrepreneuriat basé sur le système coopératif. Il a permis au Québec et à tous les Québécois de prendre, au cours des dernières années, un essor qui n'aurait pu être possible autrement. Comme le disait M. Gravel, la demande de la compagnie a franchi toutes les étapes, et elle mérite d'être approuvée immédiatement par nous, sans aucun délai. Les renseignements qui nous ont été donnés sont très complets.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Gérin, I appreciate your comments. I think we are headed in that direction, but at least we have to ask whether there are any other questions.

**Mrs. Marleau (Sudbury):** I have to make it a little bit more difficult.

**The Chairman:** Just a little bit.

**Mme Marleau:** Vous dites que vous avez besoin de ce changement pour que votre compagnie soit capable de faire de meilleures affaires, de mieux desservir ses clients. Expliquez-moi la grande différence qu'il y a entre être régi par une charte fédérale canadienne et être régi par une charte québécoise. Pourquoi ne pouvez-vous pas servir vos clients aussi efficacement sous l'empire d'une charte fédérale?

**M. Gravel:** Je vais tenter de répondre à cette question, mais je vous demande votre indulgence puisque je suis président de cette compagnie depuis trois mois seulement. Cependant, je suis dans le domaine de l'assurance depuis beaucoup plus longtemps, et je me permets d'avancer une partie de la réponse. Me Beauregard pourra sûrement ajouter au besoin.

Dans l'étude du dossier, une chose me frappe, et c'est un élément clé de la réponse que je dois vous apporter, madame. Cela a trait à la capitalisation de cette compagnie. Toute la commission doit se rappeler que les propriétaires sont le Mouvement Desjardins; le

[Translation]

Mackenzie, Superintendent of Financial Institutions Canada and Mr. Jean-Marie Bouchard, Inspector General of Financial Institutions in Quebec, have all been kept fully informed of our proposed course of action and have supported the bill.

Lastly, on June 29, 1989, the Senate passed the bill you now have before you.

Mr. Chairman, that concludes our introductory remarks. We are now available to answer any questions or comments.

**Mr. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead):** I would first like to congratulate Mr. Gabriel Fontaine, MP for Lévis, for having tabled this bill on behalf of the Safeguard life insurance company, whose headquarters is in his beautiful riding of Lévis, Quebec. It is thanks to Mr. Fontaine's efforts that this Bill has come before us so quickly, and I have no doubt that it will be passed very shortly.

The Desjardins Movement, particularly in Quebec but also elsewhere in Canada, is an example of entrepreneurship in a cooperative system. Over some years, the movement has made development possible for Quebec and all its residents that would not otherwise have occurred. As Mr. Gravel said, the company's request has gone through all the proper channels and deserves speedy and straightforward approval by this committee. The information provided is quite complete.

**Le président:** Monsieur Gérin, merci pour vos commentaires. J'ai l'impression que le projet de loi sera effectivement adopté, mais il faut au moins savoir s'il y a d'autres questions.

**Mme Marleau (Sudbury):** Je tiens à m'y opposer un peu, si ce n'est que par principe.

**Le président:** Un tout petit peu.

**Mrs. Marleau:** You say that you require this change so that your company can improve its performance and better serve its clients. Please explain to me the crucial difference between being regulated under federal legislation and being regulated under Quebec law. Why can you not serve your clients just as efficiently under federal legislation?

**Mr. Gravel:** I shall try to answer that question, but I would ask you to be patient because I have been president of the company for only three months. Nevertheless, I have been in the insurance business for much longer than that, and I shall try to give you part of the answer. Mr. Beauregard will certainly be able to add any additional information that may be necessary.

Mrs. Marleau, the key point that must be noted in answering your question is the company's capital structure. Members of the committee will remember that its shareholders are members of the Desjardins Movement, which in itself is not a corporate entity. All its